



**Procès-verbal de la séance du Conseil d'Administration
du 11 Juillet 2024 à 18h**

L'an deux mil vingt-quatre, le jeudi 11 juillet 2024 à 18 heures, le Conseil d'Administration s'est réuni sous la présidence de Monsieur Christian LEROY (reçoit pouvoir de JF. DENEQUE), Président, suite à la convocation en date du 6 juillet 2024.

Présents :

Mesdames POURCHEL I. ; WESTENHOEFFER V. ; LEMAIRE C. ; LEROY C. ; REMBOTTE D.
Messieurs PRUVOST M. ; SETAN L.

Absents excusés :

Mesdames CAZIN A. ; MERLO S. ;
Messieurs DENEQUE J.F. ; LECOCQ P. ; MONBAILLY V.

Assistaient également à la séance :

Mesdames POUPARD F. ; PRUVOST C.

Monsieur Leroy ouvre la séance à 18h05.

Il propose d'adopter le procès-verbal du dernier Conseil d'Administration. Ce dernier est approuvé à l'unanimité par le Conseil d'Administration.

Monsieur Luc SETAN est élu secrétaire de séance.

Monsieur Leroy propose de passer aux différents sujets de l'ordre du jour

1) Décision budgétaire modificative n°1

Rapporteur : Christian LEROY

Afin d'abonder quelques articles du budget pour prendre en compte l'ajustement des différentes dépenses dans les services et l'avancée des différents projets : achat d'un téléphone portable pour l'épicerie sociale, modification dans les articles de dépenses de mise en place de l'épicerie sociale, modification d'imputations par rapport au budget initial et au réalisé notamment pour les ventes de marchandises à l'épicerie, réajustement par rapport aux prévisions analytiques et pour satisfaire l'ensemble des demandes, il est nécessaire de procéder à la décision modificative suivante :

INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
<i>Article(Chap) - Fonction - Opération</i>	<i>Montant</i>	<i>Article(Chap) - Fonction - Opération</i>	<i>Montant</i>
2145 (21) : Const.sur sol d'autrui-Instal.géné.agence.aménage. - 420	5 600,00	1318 (13) : Autres - 424	3 000,00
2145 (21) : Const.sur sol d'autrui-Instal.géné.agence.aménage. - 424	-3 100,00		
21828 (21) : Autres matériels de transport - 424	-6 900,00		
21838 (21) : Autre matériel informatique - 424	1 700,00		
21848 (21) : Autres matériels de bureau et mobiliers - 424	1 600,00		
2185 (21) : Matériel de téléphonie - 424	800,00		
2188 (21) : Autres immobilisations corporelles - 420	-300,00		
2188 (21) : Autres immobilisations corporelles - 424	3 600,00		
Total dépenses :	3 000,00	Total recettes :	3 000,00

FONCTIONNEMENT

Dépenses		Recettes	
<i>Article(Chap) - Fonction - Opération</i>	<i>Montant</i>	<i>Article(Chap) - Fonction - Opération</i>	<i>Montant</i>
60623 (011) : Alimentation - 4228	-150,00		
60623 (011) : Alimentation - 424	-35 000,00		
60631 (011) : Fournitures d'entretien - 424	500,00		
60632 (011) : Fournitures de petit équipement - 4228	50,00		
60632 (011) : Fournitures de petit équipement - 424	1 200,00		
6064 (011) : Fournitures administratives - 424	400,00		
60668 (011) : Autres produits pharmaceutiques - 424	100,00		
6068 (011) : Autres matières et fournitures - 4228	-50,00		
6068 (011) : Autres matières et fournitures - 424	-1 000,00		
6078 (011) : Autres marchandises - 424	31 230,00		
61351 (011) : Matériel roulant - 424	150,00		
615228 (011) : Autres bâtiments - 424	900,00		
615232 (011) : Réseaux - 424	260,00		
61558 (011) : Autres biens mobiliers - 424	100,00		
6188 (011) : Autres frais divers - 424	-2 000,00		
6231 (011) : Annonces et insertions - 424	1 400,00		
6232 (011) : Fêtes et cérémonies - 332	40,00		
6232 (011) : Fêtes et cérémonies - 4228	150,00		
6232 (011) : Fêtes et cérémonies - 424	-500,00		
6241 (011) : Transports de biens - 424	120,00		
6247 (011) : Transports collectifs du personnel - 4228	-1 500,00		
6248 (011) : Divers - 4228	1 500,00		
6248 (011) : Divers - 424	2 100,00		
Total dépenses :	0,00	Total recettes :	0,00
Total Dépenses	3 000,00	Total Recettes	3 000,00

Après délibération, le Conseil d'Administration **Valide** à l'unanimité les mouvements budgétaires proposés.

2) **Calcul des frais réels affectés par la CCPL aux différents services et/ou budgets annexes**

Rapporteur : Christian LEROY

Par délibération du 27 juin 2024, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Lumbres a décidé de la répartition des frais généraux, des salaires mutualisés et des coûts imputables aux services pour l'ensemble de ses budgets et services de la manière suivante :

- Pour les frais de personnel des services : L'utilisation de l'analytique mis en place en 2024, permet d'établir exactement le montant à intégrer
- Pour les dépenses mutualisées : elles sont identifiables par le compte analytique.
- Pour les dépenses de structures : frais de personnel
 - Pour les services Direction, RH et communication, accueil et technique : au prorata des agents du service au 01/01 de l'année en cours
 - Pour le service finance : en fonction du nombre de lignes mandatées imputées au service (tout budget compris)
- Pour les dépenses de structures : frais annexes
En fonction du nombre d'agents du service au 01/01 de l'année. Sont repris les comptes analytiques suivant hors frais de personnel :
 - TECBA002 (Maison des Services)
 - TECPI001 (Technique pilotage)
 - ADGPI001 à 005 (Services communs- RH-Finances-Communication et Cérémonie)

Après délibération, le Conseil d'Administration **Valide** à l'unanimité le calcul des frais réels affectés par la CCPL aux différents services et/ou budgets annexes précité ci-dessus

3) Répartition des frais généraux et des salaires mutualisés par service

Rapporteur : Christian LEROY

Le CIAS qui exerce différentes compétences dans le domaine du social, de l'enfance et de la famille. Pour exercer ses compétences, il bénéficie du soutien financier de différents organismes tels que la CAF, la MSA, le département ... organismes auxquels il faut renvoyer les bilans financiers par service. Afin de déterminer les modalités d'affectation des dépenses générales et des salaires mutualisés du budget CIAS et de celles réaffectées du Budget de la Communauté de Communes, il est proposé la répartition par agents du service au 01 janvier de l'année soit pour 2024 :

- Espace enfance et famille : 3 agents dont
 - RPE : 2,7 agents
 - LAEP : 0,10 agent
 - Actions Parentalités : 0,20 agent
- RSA : 1 agent
- Coordination pilotage du CIAS : 1 agent

Pour les années suivantes, seront pris en compte les agents en place au 01 janvier de chaque année.

Ainsi seront répartis entre les services au prorata des agents les dépenses correspondant aux frais généraux et aux salaires mutualisés, reprises sur le compte analytique dédié au pilotage du CIAS : SOCPI001 Administration générale du CIAS

Après délibération, le Conseil d'Administration **Valide** à l'unanimité les modalités de calcul proposées pour la répartition des frais entre les services du CIAS dans le cadre des bilans financiers.

4) Mise à disposition de personnel

Rapporteur : Christian LEROY

Afin d'assurer le fonctionnement de l'épicerie solidaire « Trait d'Union », La Communauté de Communes du Pays de Lumbres souhaite mettre à la disposition du Centre Intercommunal d'Action Sociale du Pays de Lumbres à compter du 1^{er} Juin 2024 : Claire LEFEBVRE, référente de l'épicerie, en application des dispositions des articles 61 à 63 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 et du décret n°2008-580 du 18 juin 2008 relatif au régime de la mise à disposition applicable aux collectivités territoriales et aux établissements publics administratifs locaux.

Après délibération, le Conseil d'Administration **valide** à l'unanimité la mise à disposition de Claire Lefebvre au CIAS et autorise le Président à signer tout document nécessaire à l'application de cette décision.

5) Acceptation de la subvention FAD de Département

Rapporteur : Isabelle POURCHEL

Par la délibération n° 23-12-020 du 18 décembre 2023, il a été décidé la création de l'épicerie solidaire « Trait d'Union ».

A cette occasion, une demande de subvention d'investissement a été déposée auprès du Département le 12/09/2023 dans le cadre du Fonds d'Alimentation Durable.

*Nature de l'opération : « phase de préfiguration » pour l'épicerie solidaire du Pays de Lumbres

*Montant HT de la dépense éligible : 27 715.49 euros

*Taux de subvention : 40%

*Montant de la subvention départementale : 11 086.19 euros

Il est demandé au Conseil d'Administration d'accepter l'aide financière accordée par le Département et d'autoriser le Président à mettre en œuvre et à signer les procédures et les documents permettant l'aboutissement du projet.

Après délibération, le Conseil d'Administration **accepte** à l'unanimité la subvention FAD du Département telle que présentée ci-dessus et autorise le Président à signer tout document relatif à cette subvention.

6) Modification du règlement intérieur de l'épicerie

Rapporteur : Isabelle POURCHEL

Par la délibération n° 24-02- 002 du 15 février 2024, a été approuvé le règlement intérieur de l'épicerie « Trait d'Union ».

Après un mois et demi de fonction, il est proposé au Conseil d'administration de modifier 2 points de ce règlement, à savoir :

- Au numéro 4 de la première partie « Résiliation du contrat d'engagement à l'épicerie sociale », il conviendra de remplacer « par le CIAS » par « le président du CIAS sur proposition du comité de suivi de l'épicerie (agents du CIAS et bénévoles) ».
- Au numéro 7 de la première partie « Pouvoir d'achat » il conviendra de rajouter pour la procédure d'urgence : « A titre exceptionnel, si la personne ne peut s'affranchir du montant restant à charge, il pourra lui être remis un panier à titre gracieux.

Après délibération, le Conseil d'Administration valide à l'unanimité les modifications du règlement intérieur de l'épicerie « Trait d'Union ».

7) Colonie pour adolescents du Pays de Lumbres – Remboursement

Rapporteur : Isabelle POURCHEL

Par la délibération n° 24-02-001 du 15 février 2024, il a été décidé de renouveler l'action « colonie pour les adoslescents du Pays de Lumbres » à PENVENAN dans les Côtes d'Armor du 12 au 25 juillet 2024.

En raison de l'annulation de Mademoiselle Célya Bavelaert, domiciliée au 9 rue du Chêne à Zudausques, pour raison de santé, il est proposé au Conseil d'Administration d'autoriser le remboursement des deux premiers versements de 90 euros perçus, soit un total de 180 euros.

Après délibération, le Conseil d'Administration **valide** à l'unanimité le remboursement de 180 euros pour la non participation de Mademoiselle Célya Bavelaert.

Monsieur LEROY passe la parole à Florence POUPARD afin qu'elle apporte des informations complémentaires sur différentes actions du CIAS :

- La colonie 2024

Lieu : Centre de vacances de Port-Blanc à Penvenan dans les Côtes d'Armor.

Départ : le vendredi 12 juillet à 8h30 au parking de la piscine –

Retour : le jeudi 25 juillet vers 18h30 à la Maison du Papier à Esquerdes.

47 adolescents : 24 filles/23 garçons ; 39 ados nés en 2009 et 8 nés en 2008

23 communes représentées

Acquin-Westbécourt	4
Affringues	1
Alquines	1
Audrehem	1
Bayenghem les Seninghem	1
Bléquin	1
Boisdinghem	2
Bonningues les Ardres	1
Clerques	2
Cléty	1
Dohem	1

Elnes	1
Esquerdes	3
Lumbres	8
Pihem	1
Quelmes	1
Rebergues	1
Seninghem	1
Setques	1
Surques	3
Wavrans sur l'Aa	6
Zudausques	3
Wismes	2

- **Les tapis d'éveil**

En 2023 : 115 tapis/livrets remis sur 206 naissances recensées

Retours des parents :

*Sur le tapis d'éveil :

100% des familles apprécient son utilisation

92% ont qualifié l'initiative d'originale

74% l'utilisent au minimum 1 fois par semaine

*Sur le livret d'accueil :

96% l'ont consulté

87% le trouvent utile

61% ont utilisé les coupons (74% pour les bébés nageurs et 53% pour les livres)

Action renouvelée à l'identique en 2024.

Nouvelle rencontre avec les couturières pour travailler sur un nouvel objet à confectionner pour 2025.

- **L'épicerie solidaire « Trait d'Union »**

Depuis l'ouverture le 28 mai 2024, 79 clients différents ont été accueillis :

49 clients solidaires qui proviennent à 80% de la CCPL et 20% de la CAPSO

30 clients bénéficiaires issus de 12 communes différentes de la CCPL :

Lumbres	13
Wavrans sur l'Aa	5
Elnes	3
Rebergues	1
Zudausques	1
Acquin-Westbécourt	1
Coulomby	1
Quercamps	1
Surques	1

Ouve-Wirquin	1
Nielles les Bléquin	1
Seninghem	1

2 ateliers collectifs ont été organisés :

Le samedi 22 juin 2024 de 10h à 12h à la CCPL : UFC Que choisir
14 participants

Le lundi 1^{er} juillet de 9h30 à 15h à la Maison de Santé : Atelier cuisine avec « Le Panier de la Mer »
7 participants

Monsieur le Président demande s'il y a des questions diverses.

Monsieur SETAN demande si des communes pratiquent la tarification sociale des cantines. Mme LEMAIRE informe que la commune de Zudausques le fait.

Madame REMBOTTE demande s'il serait possible, lors de la distribution du MAG, de déposer 8/9 magazines à la maison d'enfants de Dohem afin que chaque unité de vie en ai un.

L'ordre du jour et les questions diverses étant épuisés, Monsieur le Président lève la séance à 19h00.

Le secrétaire de séance

MR Luc SETAN


Le Président

MR Christian LEROY
